

CONDITIONS GÉNÉRALES DE S&H UITGEVERIJ B.V.

Registre du commerce n° 65955676

1. Définitions

1.1 Dans les présentes conditions générales, on entend par :

- a) S&H : S&H Uitgeverij B.V., ayant son siège social à Amsterdam, utilisant les dénominations commerciales HappyHealthy et Uitgeverij HappyHealthy ;
- b) acheteur : une personne physique ou morale passant un contrat à distance avec S&H ;
- c) contrat à distance : un contrat reposant sur l'usage exclusif d'une ou plusieurs techniques de communication à distance dans le cadre d'un système organisé par S&H pour la vente à distance de produits et/ou services, ainsi que pour la conclusion même du contrat ;
- d) délai de réflexion : le délai dans lequel l'acheteur peut user de son droit de rétractation ;
- e) droit de rétractation : la possibilité pour l'acheteur, dans le délai de réflexion, de renoncer au contrat à distance.

2. Champ d'application

2.1 Les présentes conditions générales font partie intégrante de tous les contrats et sont applicables à tous les (autres) actes et actes juridiques entre S&H et l'acheteur, même lorsque lesdits actes (juridiques) ne débouchent pas sur un contrat ou ne sont pas liés à un contrat.

2.2 Avant la conclusion du contrat, les présentes conditions générales sont mises à disposition par voie électronique d'une manière telle qu'elles puissent être enregistrées en vue d'une consultation ultérieure. Lorsque cela n'est pas raisonnablement possible, les conditions générales peuvent aussi être demandées à S&H.

3. Offre, acceptation et contrat

3.1 Une offre comprend une description complète et détaillée des produits et/ou services proposés permettant à l'acheteur d'évaluer le contenu des produits et/ou services.

3.2 Toute offre de S&H est effectuée avec soin, mais reste sans engagement et constitue une simple invitation à la passation d'une commande par un acheteur. S&H ne saurait garantir qu'il ne puisse pas y avoir des écarts par rapport à une offre.

3.3 S&H est en droit de refuser des commandes ou d'en subordonner l'exécution à des conditions particulières. S&H est, à cet égard, en droit de procéder à une enquête sur la situation financière de l'acheteur et son comportement de paiement, ainsi que sur tous autres faits et facteurs importants en vue d'une passation responsable du contrat à distance et de fonder sa décision notamment sur les éléments ainsi recueillis.

3.4 Le contrat est conclu dès lors que S&H accepte une commande de l'acheteur par une confirmation de commande ou en exécutant la commande. Lorsque l'acheteur accepte une offre de S&H avec des écarts d'importance mineure, lesdits écarts ne font pas partie du contrat, qui est réputé être conclu conformément à l'offre de S&H.

3.5 S&H a pris des mesures techniques et organisationnelles suffisantes pour la sécurité de la transmission électronique de données et pour les modes de paiement proposés par S&H.

4. Droit de rétractation en cas de livraison de produits et/ou services et exclusions dudit droit

4.1 L'acheteur a le droit d'annuler l'achat sans indiquer de motifs dans les soixante jours suivant la réception du produit et/ou suivant le début du service. Si l'acheteur souhaite user du droit de rétractation, il doit retourner le produit à S&H, conformément aux instructions raisonnables et claires communiquées par S&H, dans les 60 jours après avoir informé S&H de l'annulation de l'achat.

4.2. Ce droit de rétractation ne saurait être invoqué pour :

- a) les produits qui ont clairement un caractère personnel,
- b) les produits qui ont été réalisés conformément aux caractéristiques indiquées par l'acheteur,
- c) les produits qui ne peuvent par nature être retournés,
- d) les produits qui peuvent se gâter ou s'user rapidement,
- e) les services liés à une formation, à des cours et/ou à des loisirs dont la livraison, avec l'accord de l'acheteur, a commencé avant l'expiration du délai de réflexion,
- f) les enregistrements audio et vidéo, ainsi que les logiciels, lorsque l'acheteur a rompu les scellés,
- g) les produits et/ou services dont le prix est lié aux variations du marché financier qui échappent au contrôle du vendeur,
- h) les produits liés aux jeux, à la loterie et/ou aux paris.

5. Frais en cas de rétractation

5.1. Si l'acheteur use de son droit de rétractation, les frais de réexpédition (au maximum) sont à sa charge.

5.2. Si l'acheteur a usé de son droit de rétractation dans les conditions et les délais prévus et a payé un montant unique, S&H lui rembourse ledit montant dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 60 jours suivant sa rétractation dans les conditions et les délais prévus.

6. Prix

6.1 Tous les prix de S&H sont, sauf mention contraire, exprimés en euros et comprennent la taxe sur la valeur ajoutée. S&H peut répercuter dans le prix demandé à l'acheteur toute modification des facteurs influant sur le prix de S&H, notamment la modification des prix de revient, du cours des devises et des taxes ou impôts. Lorsque l'augmentation intervient dans les 3 mois après le début du contrat, l'acheteur a le droit de notifier par écrit l'annulation de l'achat dans les 10 jours suivant la notification de l'augmentation des prix. À défaut, le prix augmenté s'applique.

7. Paiement

7.1 Le paiement de l'acheteur doit intervenir avant ou au moins en même temps que la passation de la commande, par l'un des modes de paiement proposés par S&H. S&H peut subordonner la commande à des conditions (de paiement ou de commande) supplémentaires. La date de paiement est réputée correspondre à la date de crédit (définitif) sur le compte bancaire de S&H.

7.2 Lorsque la livraison s'effectue sans paiement préalable conformément à l'article précédent, un délai de paiement de 5 jours suivant la réception du produit et/ou suivant le début du service s'applique, après quoi l'acheteur devient redevable, sans autre mise en demeure, d'un intérêt de 1,5 % par mois. À l'expiration de chaque année, le montant sur lequel l'intérêt est calculé est majoré des intérêts dus au titre de l'année écoulée. Lorsque l'acheteur n'a toujours pas réglé intégralement S&H après l'expiration d'un nouveau délai de paiement, il est tenu de rembourser à S&H tous les frais extra-judiciaires et judiciaires, y compris les frais raisonnables de conseil juridique exposés aussi bien dans le cadre ou qu'en dehors d'une procédure. Lorsque S&H, pour des considérations d'indulgence ou à un tout autre titre, accorde à l'acheteur un délai de grâce pour l'exécution de toute prestation, le nouveau délai a toujours un caractère impératif.

8. Délai de livraison

8.1 La livraison s'effectue par envoi (numérique) à l'acheteur et/ou par l'octroi de l'accès au matériel mis en ligne.

8.2 Le délai de livraison indiqué par S&H est fondé sur les circonstances applicables à S&H lors de la conclusion du contrat et, dans la mesure où la livraison dépend de prestations de tiers, sur les données fournies à S&H par lesdits tiers.

S&H s'efforce autant que possible de respecter le délai de livraison et/ou d'exécution, qui ne saurait, toutefois, être considéré comme un délai de rigueur. S&H doit, dans tous les cas, livrer dans les 30 jours suivant la réception du paiement du prix d'achat par l'acheteur, sauf cas de force majeure selon la définition qui en est fournie à l'article s'y rapportant.

9. Cas de force majeure

9.1 Lorsque S&H, sans défaillance qui lui soit imputable (situation dénommée ci-après « cas de force majeure »), n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations envers l'acheteur, lesdites obligations sont suspendues pendant la durée du cas de force majeure. Lorsque le cas de force majeure se prolonge pendant trois mois, les deux parties ont le droit de résilier le contrat par écrit en tout ou en partie.

9.2 Par cas de force majeure subi par S&H on entend toute circonstance indépendante de la volonté de S&H qui empêche ou retarde le respect par S&H de (la partie concernée de) ses obligations envers l'acheteur ou en remet en cause la rentabilité économique de sorte qu'il ne peut raisonnablement être exigé de S&H qu'elle s'acquitte desdites obligations. Constitue en toute circonstance un cas de force majeure tout retard ou empêchement occasionné par des fournisseurs et/ou autres auxiliaires auxquels S&H a recours pour l'exécution de ses activités, ainsi que les pannes d'un ou plusieurs éléments techniques utilisés pour la communication à distance.

10. Propriété intellectuelle

10.1 Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et/ou services appartiennent exclusivement à S&H ou à ses fournisseurs. L'acheteur acquiert uniquement un droit d'utilisation des produits et/ou services qui lui sont livrés ou qui sont mis à sa disposition.

10.2 S&H déclare qu'à sa connaissance, les produits et/ou services livrés ne constituent aucune contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers en vigueur aux Pays-Bas. S&H ne peut, cependant, garantir l'acheteur contre d'éventuelles contrefaçons des droits de propriété intellectuelle de tiers.

10.3 Les produits et/ou services fournis par S&H sont exclusivement destinés à être utilisés par l'acheteur et ne sauraient, sans le consentement préalable de S&H, être reproduits ou être rendus publics, être utilisés à des fins commerciales et/ou être portés à la connaissance de tiers.

10.4 L'acheteur s'engage à ne commettre (et à n'autoriser, ni permettre à aucun tiers de commettre) aucune contrefaçon des droits de propriété intellectuelle de S&H ou de ses fournisseurs à l'égard des produits et/ou services livrés, de quelque manière que ce soit.

11. Conformité, responsabilité et garantie

11.1 S&H s'efforce de fournir un produit qui corresponde aux caractéristiques indiquées dans l'offre, ainsi qu'aux exigences raisonnables de facilité d'utilisation à la date à laquelle le contrat est conclu. S&H ne saurait, cependant, être tenue pour responsable des conséquences des erreurs d'interprétation des informations fournies sur son site Web et/ou lors des contacts avec l'acheteur.

11.2 L'utilisation des produits et/ou services livrés et les conséquences d'une telle utilisation sont à la charge et aux risques de l'acheteur.

11.3 S&H ne saurait être tenue pour responsable pour les dommages directs ou indirects subis par l'acheteur ou par des tiers, notamment pour les dommages consécutifs, à moins que la responsabilité ne lui en incombe en application de dispositions légales impératives. Dans un tel cas, la responsabilité de S&H envers l'acheteur est limitée, par sinistre, une série de sinistres liés étant considérée comme un seul sinistre, au montant (hors TVA) du contrat concerné.

11.4 Les limitations de responsabilité indiquées ci-dessus ne s'appliquent pas dès lors que le dommage concerné est occasionné par une faute intentionnelle ou une faute grave de la direction de S&H. Hormis le cas de faute grave ou faute intentionnelle de la direction de S&H, l'acheteur garantit S&H contre toutes les réclamations de tiers tendant, à un titre quelconque, à l'indemnisation d'un dommage.

12. Abonnements en ligne : durée, résiliation et prolongation

12.1 Sauf convention contraire expresse, tout contrat d'abonnement en ligne est réputé conclu pour une durée illimitée à compter de la date à laquelle le contrat est conclu.

12.2 Si l'abonnement prévoit une période d'évaluation gratuite, à l'issue de cette période s'applique la redevance périodique convenue ou du moins applicable à cette date. Le paiement de ladite redevance doit toujours s'effectuer d'avance, par le mode de paiement réclamé par S&H, faute de quoi S&H peut suspendre ou cesser la livraison sans préavis.

12.3 Toutes les résiliations doivent s'effectuer par voie numérique, en envoyant un courrier électronique ou le formulaire de désabonnement (<https://senhpayments.nl/afmelden-lidmaatschap/>) à S&H avec mention de toutes les données contractuelles saisies lors de la passation du contrat. Les données contractuelles comprennent dans tous les cas : les prénom, nom et adresse électronique de l'acheteur, le nom du produit, le mode de paiement, les référence et date de l'achat.

12.4 Un contrat conclu pour une durée illimitée peut être résilié par l'acheteur dans le respect des conditions de résiliation applicables et d'un délai de préavis d'un mois.

12.5 Un contrat conclu pour une durée déterminée peut être résilié à la fin de la période contractuelle concernée dans le respect des conditions de résiliation applicables et d'un délai de préavis d'un mois.

12.6 En cas de prolongation tacite d'un contrat conclu pour une durée déterminée, le contrat est réputé être prolongé pour une durée indéterminée. Dans ce cas, il peut être résilié à tout moment dans le respect des conditions de résiliation applicables et d'un délai de préavis d'un mois.

13. Droit applicable et juridiction compétente

13.1 Les présentes conditions générales, ainsi que tous les contrats sont soumis au droit néerlandais. À défaut de prescription impérative contraire d'une règle juridique nationale ou internationale, tous les différends entre les parties doivent être portés devant le juge compétent du tribunal d'Amsterdam. L'application de la convention de Vienne sur les contrats de vente (CVIM) est exclue.